

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de conseillers

en exercice : **19**

Présents : **18**

Votants : **19**

L'an deux-mille-vingt-six, le 21 Mars, le Conseil Municipal de la commune de St Jean d'Arvey, dûment convoqué, en date du 17 mars et s'est réuni en session ordinaire en salle du conseil municipal sous la présidence de C.BERTHOMIER, Maire,  
Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance, Monsieur Thierry MEROT

**PRESENTS** : S. GEOFFROY, T. MEROT, I. LAPORTE, N. FAVRE, V. LE SAUX, L. DECROIX, D. MORAIN, J. BON BETEMPS-PETIT, B. VOIRON, F. VINIT, S. DOS SANTOS, JL THERME, C. LONGO, J. FENESTRAZ, N. MOLLARD, Ev. PARENT, M. SOUBEYRAND,

**ABSENTS EXCUSES** : A. VINCENT ayant donné procuration à Ev. PARENT

### DELIBERATION N° 2026-05

### OBJET : FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINT

Il est rappelé au conseil municipal que, conformément à l'article L2122-1 et L2122-2 du Code général des collectivités territoriales, il y a, dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus sans que leur nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

L'effectif légal du conseil municipal de SAINT-JEAN-D'ARVEY étant de 19, il ne peut y avoir plus de 5 adjoints au maire.

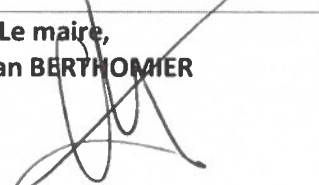

Il est proposé au conseil municipal de fixer le nombre d'adjoints à 4 à l'image du nombre d'adjoints élus sur le mandat précédent.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **FIXER** à 4 le nombre d'adjoints de la commune de SAINT-JEAN-D'ARVEY

**La délibération est adoptée à l'unanimité par 16 voix pour, 0 contre et 3 abstentions.**

Pour extrait conforme

<p>Le maire, Christian BERTHOMIER</p> 	<p>Le secrétaire de séance Thierry MEROT</p> 
---	---

Envoyé en préfecture le 04/04/2026

Reçu en préfecture le 04/04/2026

Publié le



ID : 073-217302439-20260321-2026\_05-DE